EXPERT POUR UNE FORMATION DE FORMATEURS SUR LE THÈME « INGENIEURIE DE FORMATION ET CONCEPTION DE MALLETTE PÉDAGOGIQUE À L'INTENTION DE FORMATEUR EN FRAUDE DOCUMENTAIRE »

TERMES DE RÉFÉRENCE

EXPERTISE

PROGRAMME OPÉRATIONNELLE CONJOINT - PHASE II

« aar bakkan- samm yeleff »

LIMITE DE CANDIDATURE

23 Octobre 2024

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

Intitulé du poste : RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR UNE FORMATION DE FORMATEURS SUR LE THÈME « INGENIEURIE DE FORMATION ET CONCEPTION DE MALLETTE PÉDAGOGIQUE À L'INTENTION DE FORMATEUR EN FRAUDE DOCUMENTAIRE »

Nombre d'experts : 1

Catégorie de l'expert : senior

Pays ou zone géographique : Sénégal/ville de Dakar

Activité n° : 3.2.4

Axe n° : *3*

Contribution au résultat n° : 3.2

Nombre de jours de la mission : 10

Période prévisionnelle : du 2 décembre au 13 décembre 2024

Description du projet

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Projet entend par une approche globale, inclusive et concertée contribuer à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure en termes de prévention, renseignement et lutte contre les trafics illicites aux frontières, et la criminalité organisée, y compris le trafic de

migrants et la traite des êtres humains et le terrorisme. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment).

Le POC II poursuit la consolidation des forces de sécurité et judiciaires initiées par les projets SENSEC-UE et POC en appuyant les services spécialisés qui combattent cette criminalité organisée de façon principale (la DNLT, la DPJ, la gendarmerie nationale) ou concourante (douane, CENTIF, la CNLTP et le CILEC).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, les coopérations régionales policières et leur corollaire judiciaire sont bien entendu pris en compte.

Le projet s'articule autour de 4 Axes spécifiques :

1 - Consolider les capacités des Forces de sécurité et des acteurs institutionnels dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la prise en compte des victimes au Sénégal.
2 - Professionnaliser les forces de sécurité spécialisées ou en poste sur les frontières dans la détection des trafics, le renseignement transfrontalier et la sécurisation des zones frontalières.
3 - Renforcer la chaîne pénale au Sénégal en appuyant les formations des magistrats et des Officiers de police judiciaire sur les domaines du terrorisme et la criminalité organisée.
4 - Dynamiser la coopération opérationnelle avec les pays limitrophes sur les domaines du trafic de migrants, des trafics transfrontaliers et du terrorisme.

Description de la mission

1. Objectifs de la mission

La mission s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'activité 3.2.4, en particulier en renforçant les compétences de la Direction de la police de l'Air et des Frontières et de la Direction de la Formation de la Police Nationale (DFPN). L'objectif est de fournir à la police nationale sénégalaise des instructeurs compétents pour transmettre des connaissances techniques actualisées aux normes internationales, en respectant les méthodes pédagogiques modernes et adaptées aux exigences policières.

Dans le cadre du plan d'action du Programme Opérationnel Conjoint II et répondant à un besoin exprimé tant par le coordonnateur national du programme que par la Direction de la Formation de la Police Nationale (DFPN), 5 formateurs appartenant au pool des instructeurs de la DFPN et 10 personnels qualifiés en fraude documentaire de la DPAF seront formés.

Cette mission d'experts sera réalisée à Dakar, dans l'enceinte de la DFPN pendant 2 semaines (10 jours ouvrés).

L'expert formateur en fraude documentaire sera assisté d'experts en ingénierie de formation pour une bonne efficience de la mission.

B. Stratégie de pérennisation

Le projet POC dans le cadre du plan d'action, a déjà sensibilisé des centaines d'agents en fraude documentaire, formé des référents en fraude documentaire.

Cette action du POC II correspond à une suite nécessaire et logique dans le cheminement de son plan d'action.

Le POC II assurera par cette action la formation à l'ingénierie de formation et à la conception de mallettes pédagogiques à l'attention de formateurs en fraude documentaire pour combler l'absence de formateurs dans cette matière.

Aujourd'hui, la direction de la formation de la police nationale ne dispense aucun module en fraude documentaire durant les formations initiales.

En outre, il n'existe aucun formateur en fraude documentaire désigné par la DPAF. Cette action apportera au ministère de l'intérieur sénégalais des formateurs en fraude documentaire.

Résultats prévus

À l'issue de la mission, les 15 stagiaires futurs formateurs sont en mesure :

- De maîtriser les techniques pédagogiques adaptées à la formation pour adultes.
- D'analyser les demandes et les besoins en termes de formation continue sur le domaine de la fraude documentaire ;

- De maîtriser les méthodologies et les outils leur permettant de concevoir des produits de formation adaptables à l'évolution des méthodes criminelles utilisées en fraude documentaire
- De maîtriser les techniques et les outils permettant d'évaluer l'efficacité d'une action de formation (solidité des acquis pédagogiques et gain en technicité des bénéficiaires) ;
- De concevoir une mallette pédagogique technique ainsi que les contenus (contenus des sessions) et les supports pédagogiques associés ;
- De mettre à la disposition des stagiaires une documentation actualisée sur la fraude documentaire, ainsi que des supports pédagogiques adaptés ;

Description des tâches des experts

1/ L'expert interviendra sur les thématiques suivantes :

- Les différents types de fraudes possibles sur les documents de voyage d'identité ;
- Les fondements de la norme internationale et en matière de sécurisation documentaire ;
- Les particularités de la fraude à l'identité ;
- Les supports utilisés pour sécuriser un document de voyage ;
- Les techniques utilisées pour réaliser les fonds d'impression des documents de voyage ;
- Les types de numérotations possibles des documents de voyage ;
- Les modes d'impression utilisés pour la personnalisation ;
- Les sécurités permettant la protection des données biographiques et reconnaître les accessoires de sécurisation ;
- Les principales sécurités rencontrées en appliquant la méthode SINPA (Support/Impression Numérotation/Personnalisation/Accessoires de sécurisation) ;
- L'aide à la réalisation d'une mallette pédagogique en Fraude documentaire ;

2/ Il s'assurera au quotidien de la bonne acquisition des connaissances et rappellera régulièrement les objectifs du POC II.

3/ l'expert mettra en place une évaluation continue certificative qui permettra de valider les compétences pédagogiques et techniques sanctionnant l'atteinte des objectifs ou non par les stagiaires. En cas de réussite, une attestation ad hoc sera délivrée au stagiaire, signée par les experts et la coordinatrice du programme. En cas d'échec, une attestation « a participé à la formation » sera délivrée.

Les stagiaires évalueront de leur côté l'expert au moyen d'un questionnaire type déjà existant.

Livrables attendus

	Nom du livrable	Descriptif	Date de livraison
1	Programme	Contenu détaillé et quotidien des activités prévues	25/11/2024
2	Powerpoint/supports	Projetés en appui de la formation	25/11/2024
3	QCM de contrôle	Totalité des évaluations des stagiaires	13/12/2024
4	Évaluation de la formation	Questionnaires remplis par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation	13/12/2024
5	Rapport de fin de mission	Situation de départ, évaluation, activités menées, résultats obtenus et préconisations	20/12/2024

Organisation de la mission

1. **Transports et déplacements**

CIVIPOL prend en charge le billet d'avion aller-retour en classe économique de l'expert qui lui est transmis dès sa contractualisation.

Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet du POC II à Dakar.

B. **Séjour et hébergement**

L'expert perçoit une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il lui appartient d'effectuer lui-même la réservation de l'hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour la restauration et les frais personnels.

Aucun autre frais ne peut être engagé par l'expert au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du programme POCII.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de la mission sera mise à disposition de l'expert par l'équipe programme du POC II sur le site même de la formation.

1. **Profils des experts**

- Expert senior ;
- Maîtrise de la langue française ;
- Aptitudes et certifications pédagogiques ;
- Être ou avoir été membres d'une force de sécurité intérieure de carrière (Police) avec au minimum 5 années dans un service de la DNPAF ;
- Expérience professionnelle dans le domaine de l'instruction professionnelle et certifiée formateur de Sécurité intérieure ;
- Être ou avoir été membre d'un service de police ayant au minimum 5 années d'expérience professionnelle dans un bureau fraude documentaire ;
- Être membre ou avoir appartenu à une unité d'expertise en fraude documentaire et à l'identité ;
- Être Analyste en Fraude Documentaire et à l'Identité (AFDI).
- Avoir déjà assuré des formations de ce type à l'étranger notamment en Afrique (au Sénégal serait un atout).

1. **Divers**

Le point de contact au niveau du siège du POC II à Dakar est Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu (tel. 00 221 78 467 72 06). Les candidatures et CV devront lui être également adressés

Date limite de candidature le 23 octobre à 12h00 heure sénégalaise

